

République Démocratique du Congo
ORDRE NATIONAL DES AVOCATS
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE



Le Bâtonnier National

Kinshasa, le 08/07/2020

N/Réf. : ONA/BN/MKM/ *186 - 07* /SN/2020

V/Réf. :

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;
- Monsieur le Premier président de la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Premier président du Conseil d'Etat ;
- Monsieur Premier président de la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe.

A Madame et Messieurs les Bâtonniers
en exercice en République Démocratique du Congo.
(TOUS)

Bien chers Bâtonnier(e)s,

CONCERNE : ACTIVITES ORDINALES ET COVID-19.

Le vendredi 3 juillet 2020, le Conseil National de l'Ordre s'est réuni pour entre autres examiner l'exercice de la profession en rapport avec le COVID-19.

Compte tenu de la persistance de la pandémie ayant entraîné la prise des mesures de protection réciproque, édictées par les pouvoirs publics d'un côté et vu la nécessité d'un fonctionnement minimal de tout service public de l'autre, le Conseil National de l'Ordre a décidé ce qui suit :

1. Jusqu'à nouvel ordre, le respect des mesures de protection demeure de stricte observation.
2. De ce fait, la tenue des assemblées générales ou de toutes autres réunions de plus de vingt personnes est exclue. Chaque Conseil de l'Ordre se réunira donc en respectant cette mesure. Il en est de même pour l'installation de tout nouveau barreau.
3. Particulièrement, s'agissant de l'assemblée générale de l'Ordre National des Avocats devant réunir environ trois cents membres, vu le nombre actuel de barreaux, le Conseil National de l'Ordre en fixera la date et les modalités pour le mois de mars 2021.
4. Enfin, le fonctionnement n'est pas bloqué, faut-il le rappeler. Il est conditionné à la protection contre le COVID-19. Les autorités ordinales sont donc invitées à organiser leurs activités à l'aune des mesures édictées par l'OMS Organisation Mondiales de la Santé et diffusées par chaque pays.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs les bâtonniers, l'expression de mes sentiments dévoués.

